

## Les verrières de la Vallée de Joux

ms 88 et 89

050

### INDUSTRIES DEFUNTES

---

L'agriculture ne pouvait suffire à l'entretien des familles nombreuses d'autre fois. Il fallut à tout prix trouver des sources accessoires de gain dans le charbonnage, la boissellerie et autres.

De tout temps autorités et particuliers s'efforcèrent d'introduire de nouvelles branches d'activité. Trop souvent, ces tentatives, après avoir suscité de grands espoirs, se révélèrent non viables. Passons maintenant revue sommaire de ces industries défuntes, importantes ou secondaires.

Les verreries. Nous ne savons rien à leur sujet avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En date du 10 mai 1557, la commune du Lieu vendit son mas de Praz-Rodet à deux gentilshommes français. Ces personnages, Julian-David Duperron de St-Lô en Cotentin et français, Prévost de Beaulieu en Poitou étaient sans doute maîtres-verriers de leur état. Ils s'associèrent bientôt à un troisième industriel, Pierre Lecoultre de Lizy Sur-Courcq au diocèse de Meaux pour se livrer à la fabrication du verre.

Mais les deux gentilshommes protestants revendirent, après 6 ans d'efforts, mas et installations à la ville de Morges, 1563. Julian-David Duperron regagna son Cotentin natal, emmenant avec lui son fils, le futur cardinal né à Orbe en 1556.

La verrerie de Praz-Rodet poursuivit un certain temps, vraisemblablement son activité en suite de location du four à d'autres maîtres-verriers. Les renseignements à leur sujet font défaut. En dépit des siècles écoulés, on distingua encore des traces du mur de soutènement du four, à l'entrée de la Combe dite de la Verrière. Dans la terre, les esquilles de verre irisé foisonnent. Les bases de la maisonnette d'où les verriers surveillaient la cuite et les chéaux des deux maisons d'habitation en contre-bas se retrouvent sans difficulté.

Une seconde verrerie crachait son panache de fumée sur la montagne de la Thomassette, sur deux monticules jumeaux. L'édificateur de ce bâtiment, propriétaire du sol dès 1559, fut probablement François Michel Gorsul, originaire des environs de Reims. Un plan de 1711 en marque l'ancien emplacement.

Le même Gorsul paraît avoir construit quelque dix ans plus tard une autre verrerie, non loin de là sur la pièce des Ordons (sur le même plan), Mais tout vestige en a disparu!

Une quatrième verrerie apparut au Chenit plus d'un siècle après les trois précédentes. Elle se trouvait sur le pâturage des Grands Plats, au lieu dénommé la Roche aux Crots (corbeaux). Le propriétaire du sol, David d'Aubonne, seigneur de Préveranges, tenait à tirer parti de ses bois des Plats. Malgré l'opposition du Chenit (en vertu du droit de bochéage), le bailli Manuel après vision (29 VI 1698) octroya la concession d'une verrerie.

Recours à Berne de la communauté lésée; après des années de litige, le mandat souverain de 1707 interdit la fabrication du verre sur ce point, en égard à la destruction impitoyable des forêts. Maître Jean Mus, le verrier, (oh! magie évocatrice des noms), fut sommé de suspendre toute activité avant la fin de l'année.

La verrerie de l'Abbaye voisinait avec une tannerie sur la rive droite de la Lyonne. Certain monticule ovale fourmille encore de débris de verre. Les reconnaissances de l'an 1600 ne signalent pas cet établissement, sans doute apparut-il plus tardivement. Le plan Wagner (1811.1814) n'en signale pas même l'emplacement.

Ni la tradition, ni les archives communales du Lieu et de ses hameaux n'ont conservé le souvenir d'une verrerie. Les forêts déjà clairsemées du secteur suffisaient à peine aux besoins des habitants en bois de chauffage et de service. Il ne pouvait être question d'épuiser les joux pour la fabrication du verre.

L'industrie de la verrerie s'exerça au Chenit pendant près d'un siècle et demi. Les comptes communaux fournissent les noms de quelques verriers bourgeois, plus un nombre plus important de verriers étrangers à la région, payant "souffert".

Nos verriers du Chenit, comme ceux d'autres endroits, se déplaçaient souvent. Nous savons par exemple que deux Chonet, résidaient en 1688 à la verrière au-dessus d'Arzier, au futur district de Nyon, que d'autres de nos combourgeois travaillaient en 1714 à la verrière de Montricher. Ils disposaient même d'un régent en ce lieu élevé et écarté (Croz, p 92)

Une tentative de ranimer la noble industrie échoua (tentative tardive). Il fut sérieusement question en 1767 d'établir une verrerie aux Cent-Poses à l'extrême sud-ouest de la Vallée. Des verriers du pays de Vaud et des verriers valaisans s'étaient mis sur les rangs. Berne d'abord consentant finit par refuser catégoriquement la concession.

La matière première semble avoir été un sable siliceux (non la fausse molasse broyée qui afflue sur divers points de notre territoire). Mais en vain a-t-on cherché à retrouver les marques d'anciennes-excavations. Quant aux adjuvants, les verriers avaient beau jeu d'établir des raffours pour obtenir la chaux nécessaire et de lessiver des cendres pour s'approvisionner en potasse.

Les produits. A part un flacon trapu en verre presque opaque, retrouvé en P-ré Rodet, seules des esquilles de verre, cols et fragments de bouteille d'une teinte très claire ont été retrouvés. Aucun de ces pénibles fragments ne présente d'enjolivure ou de motifs décoratifs quelconques. Toute préoccupation de ce genre paraît avoir été étrangère à nos verriers. Nos établissements s'en tenaient à l'article courant.

Pour subsister, nos verreries durent trouver des débouchés au dehors. Le faible marché local ne pouvait suffire à absorber les produits. Mais où se faisait le placement ? Certaines briques vitrifiées d'un côté, découvertes au Bras-sus où onques verreries n'exista proviennent selon quelque vraisemblance du refroidissement des de fer sortis incandescents des haute-fourneaux. Les usiniers les recouvraient d'une couche de gravier. Ce sable quelque peu siliceux se vitrifiait du côté du métal tandis que la face opposée gardait son aspect rugueux.

Note ms 92. Les Pras, verriers neuchâtelois, admis à la bourgeoisie du Chenit le 4 avril 1670 : 200 fl. de principe, 1 fl par conseiller, 6 dz par chaque femme veuve, une grande semaise d'étain et les vins bus.

Auguste Piguet, Vieux Métier, 1999.

*Verreries*

Un seul des établissements signalés par les tomes I et II (pp. 49-52, 127-128, 253-257) poursuivait régulièrement son activité au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : celui, tout récent, de la *Roche-aux-Crots*.

Les usagers des trois communes intéressées avaient vu avec déplaisir le bailli octroyer une concession de verrerie en ces lieux soumis au bochéage (1698). Mais les Combiens ne se tinrent pas pour définitivement battus. Ils surveillèrent sans arrêt les agissements des verriers du Biblanc, constatèrent les dégâts, envoyèrent à Berne plusieurs députations protestatrices. De guerre lasse, le gouvernement entra dans leurs vues. Le *mandat souverain* du 7 octobre 1707 interdit la fabrication du verre aux Plats, pour éviter une destruction impitoyable des forêts. Le maître verrier de céans, *Jean Hus*, se vit sommé de suspendre les travaux à la fin de l'année. Voici d'après le second volume de la procédure du Risoud, p. 192, la teneur du mandat en question :

*Bourgemestre et Conseil,*

*Du moment qu'il est amplement prouvé par l'expérience que les forêts sont lamentablement dévastées par les verreries, Nous avons d'autant moins pu comprendre l'autorisation demandée de maintenir les verreries édifiées près de nos confins par notre sujet Jean Hus et ses associés, car les communes voisines y font opposition et les bois en pâtiraient.*

*Nous T'enjoignons en conséquence de faire connaître à ces verriers les volontés gouvernementales. Il faut que les verreries situées rière Ton bailliage, notamment au Brassus, suspendent toute activité d'ici à la fin de l'année. Il faut que les dits verriers cessent d'y travailler et s'en aillent chercher fortune ailleurs ; ce que tu sauras bien leur faire comprendre.*

*Donné le 7 octobre 1707.*

(L'original allemand est extrait du livre des mandats, lettre I, fol. 210.)

On voit que l'autorité bernoise ne ménageait pas davantage ses sujets de langue allemande que les Welsches. En pratique, la raideur de ses ordonnances s'édulcorait souvent. Il n'est donc pas prouvé que la verrerie des Plats ait rigoureusement éteint ses feux le 1<sup>er</sup> janvier 1708.

On en peut dire autant des établissements de Pré-Rodet et de la Thomassette. Les noms d'une dizaine de verriers mentionnés par certains documents de 1700 à 1714 témoignent en faveur de cette thèse.

L'ordonnance de 1707 concernait le bailliage de Romainmôtier. La seigneurie de *Montricher*, alors aux mains des barons de Wuilmermin, n'eut pas à s'en préoccuper. La verrerie, sise en bordure de la Vallée, mais hors des limites du futur district, demeurait en pleine activité en 1714. Les verriers, bourgeois du Chenit, établis à la Combe-de-la-Verrerie (entre autres, Moïse Aubert, Abraham Meylan et Abel Lecoultre) s'adressèrent aux autorités de leur commune aux fins d'obtenir une école. Un nommé *Daniel Goy* consentit à exercer la régence en ces lieux solitaires.

Tandis que les verreries du Chenit n'ont laissé que des tessons irisés et un flacon en verre presque opaque, sans traces de motifs décoratifs, la verrerie de Montricher eut des verriers artistes. Certains verres délicatement décorés, datés de 1768, font encore l'admiration des connaisseurs. M. André Bussy, d'Apples, eut l'honneur de les présenter à la Société vaudoise d'histoire (*Gazette de Lausanne*, 4 février 1941).

Continuait-on, au début du siècle, à fabriquer au Chenit des *cibes*, ces petites vitres rondes en cul de bouteille? On sait que les verriers T. Engel et Pierre Favre en livrèrent mille cinq cents pièces à la ville de Morges, en 1653, pour avoir la permission d'extirper et de semer en Prarodet (E. Kupfer, *Amis de Morges*, 6 août 1938).

La verrerie de la *Roche d'Aubonne* était encore en existence en 1732. Le registre du Conseil du Chenit nous l'apprend (opposition au mariage d'un ouvrier de ladite verrerie, estimé trop jeune).

L'ordonnance de 1707 devait être bien oubliée lorsque, quelque soixante ans plus tard, deux des communes de la Vallée, autrefois si jalouses de leur droit de bochéage, poussèrent elles-mêmes à la concession d'une verrerie.

Le canton de bois des Cent-Poses, à l'angle sud-ouest du territoire de la Vallée, échut aux communes du Chenit et du Lieu le 17 mars 1767. LL. EE. leur cédèrent ce territoire boisé en échange du Vieux-Pré-Dernier et autres parcelles enclavées dans la forêt du Risoud. Peut-être le souverain voulut-il, par cette transaction, dédommager en quelque mesure les communes obérées par la perte du procès et les réconcilier avec leur sort.

Les Cent-Poses devaient être en bonne partie extirpées par l'établissement d'un pâturage avec chalet. Il s'agissait d'en retirer le plus possible pour remédier à une situation financière déplorable.

On ne pouvait guère songer au transport de ces bois éloignés (Nicole, pp. 452-460).

Des maîtres verriers du Pays de Vaud firent des offres alléchantes. Un contrat aurait même été signé le 28 août 1769. Selon les comptes des gouverneurs du Lieu, il semblerait s'agir d'une promesse de vente. Or, le livret du forestier Aug. Capt fait entendre une note différente. Ledit assure avoir accompagné aux Cent-Poses, le 29 août 1769 (soit le lendemain de l'accord signalé ci-dessus) certains *verriers valaisans*. Une correspondance s'en suivit. En fin de compte, ce fut Berne qui fit échouer l'affaire en refusant de revenir sur sa décision de 1707. Il fallut vendre les bois au plus offrant, sans parvenir au prix élevé proposé par les verriers. Les acquéreurs, les usiniers *Jaquet, Rochat* et consorts, du Brasseur, convertirent les joux acquises en charbon.

Le *verre à vitre du dehors*, supérieur aux produits locaux, s'imposa au fur et à mesure que nos verreries agonisaient. Certains commerçants, dont *Pierre Rochat*, du Brasseur, fournissaient des carreaux à raison de 3 s. la pièce en 1775 ; de 5 cr. en 1783.

L'église du Chenit reconstruite avait pourtant des fenêtres à *rondons* en 1726 ; le petit temple du Lieu en 1768. Le prix de ces *Butzscheiben*, soit 3 s., était le même que celui des carreaux importés pour les fenêtres d'appartement.

Ajoutons ici, pour ne pas y revenir ailleurs, que la *vaisselle d'étain* nous venait du dehors. Il n'y avait pas de *potiers d'étain* à la Vallée.

Les « Notes sur les anciennes verreries combières » parues dans la *Feuille d'Avis de la Vallée* (mai et juin 1936) se chargeront de compléter les données sommaires ci-dessus.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971.

Les verreries. Une autre industrie d'autrefois, le noble art de la verrerie, engloutissait du bois en quantité. Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Vallée compta cinq établissements de cette espèce: quatre au Chenit, un à l'Abbaye. Des équipes de verriers combiers exercèrent en outre leurs talents dans les fours du voisinage, à Montricher, à Berolles, à Anzier.

La commune du Lieu, qui avait d'abord favorisé l'installation de gentilshommes verriers huguenots, comprit par la suite le danger couru par les forêts. En 1698, les trois communautés firent opposition à l'établissement d'une verrerie aux Plats, propriété de David d'Aubonne, en vertu de leur droit de bochéage. Déboutées, elles revinrent à la charge et finirent par obtenir, en 1707, un mandat baillival interdisant la fabrication du verre sur les bords du Biblanc.

Nouvelle alerte en 1759 et 1767 où il fut question d'ouvrir une verrerie aux Cent poses, près de l'angle S.O. du territoire de la Vallée. Nos communes eurent finalement gain de cause.

Des renseignements moins sommaires sur l'industrie verrière trouveront place plus loin.

Auguste Piguet, Le travail du bois, 1986.

## NOTES SUR LES ANCIENNES VERRERIES DE LA VALLÉE

Feuille d'avis du district de la vallée de Joux. - Le Sentier  
1936: n° 21 (21.05) – 26 (25.06)<sup>1</sup>

[n° 21 : 21.05, p. 3-4]

### *1. La verrerie de Praz-Rodet.*

Nécessité rend ingénieux. Pour vivre moins misérablement, les premiers colons durent tirer parti des moindres ressources du sol et également du sous-sol. Ces hardis pionniers devinrent, par la force même des choses, de remarquables prospecteurs. De bonne heure, ils décelèrent la présence de minerai de fer ou de fer en grains sur divers points du Haut Vallon, jusqu'en pleine forêt du Risoud. Les bancs de calcaire molassique qui affleurent ici et là durent, d'autre part, les inciter à la fabrication du verre.

Bien que les documents soient muets à cet égard, il ne serait pas surprenant que les premiers occupants connus de la région, les Bénédictins de St-Claude, eussent déjà songé à établir une verrerie en Praz-Rodet. Le calcaire molassique n'apparaissait-il pas à deux pas du chemin tendant au Lieu ?

Force est pourtant de descendre jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle pour marcher sur un terrain un peu sûr.

En date du 10 mai 1757, la commune du Lieu vendit son mas de Praz-Rodet à deux gentilshommes français. Ces personnages Julian-David Duperron, de St-Lô en Cotentin, et François Prévost, de Beaulieu en Poitou, étaient probablement maîtres verriers, bien que l'acte de vente

---

<sup>1</sup> On consultera utilement les photocopies (28) des articles originaux aux ACV, fonds Donald Aubert (PP 82/177).

ne le mentionne pas. Ce renseignement, des plus vraisemblables, nous est fourni par un document postérieur de deux siècles, certaine carte dressée vers 1760 à l'occasion du grand procès du Risoud.

On y lit, sous la lettre M, la légende suivante : «*Place du fourneau d'une ancienne verrerie des Le Prévost (!) de Davy (!), de Beaupré (!) et Lecoultre, Français réfugiés au temps du roy Charles IX*»

L'arpenteur qui dressa la carte en question estropia abominablement les noms des abergataires. Il eût fallu dire : *Le Prévost, seigneur de Beaulieu et J. David, seigneur du Perron*. Le nom du souverain régnant est lui-même, erroné : jusqu'en 1557 Henri II occupait encore le trône de France.

Le troisième industriel mentionné, Pierre Lecoultre, originaire de Lizy-sur-Ourcq au diocèse de Meaux, monta un peu plus tard à La Vallée, soit en 1558 ou 59. Peut-être aussi verrier de son état, Lecoultre se vit associé à l'entreprise par ses coreligionnaires.

Ce ne fut pas le pur hasard (on est presque en droit de l'admettre) qui conduisit nos huguenots vers cette clairière des joux noires. Ils savaient y pouvoir utiliser certains bancs de roche siliceuse pour la fabrication du verre. Leur établissement en cet endroit paraît impliquer des tentatives antérieures.

Mais les gentilshommes français ne tardèrent guère à abandonner leur établissement. Au bout de six ans d'efforts, ils revendirent l'ensemble du mas à la Ville de Morges, en 1563. Seul l'acte de vendition des jugaux Prévost-Tousoye nous est parvenu. Celui de J.-D. Duperron a malheureusement disparu.

Julian-David regagna son Cotentin natal, emmenant avec lui son fils, le futur cardinal, né à Orbe en 1556.

Pierre Lecoultre s'établit par contre définitivement à La Vallée. Il ne tarda guère à épouser sa voisine, une demoiselle Corcul, elle aussi d'origine française.

La verrerie de Praz Rodet suspendit-elle définitivement son activité en 1563 ? Nous n'en savons rien. Il se peut que Morges, désireuse de ménager ses forêts, ait volontairement laissé les installations tomber en ruines. Mais il paraît tout aussi vraisemblable qu'on ait loué le four aux maîtres verriers assez courageux pour venir habiter ces lieux inhospitaliers. Les procès-verbaux des Conseils et les comptes de la ville, qu'on aimerait pouvoir consulter, permettront un jour de trancher la question.

Un agreste vallon, dit de la Verrière, débouche, à 1 km. au sud du chalet de Praz-Rodet, sur le grand chemin tendant du Bas-du-Chenit

occidental au village du Bois d'Amont. Une fontaine intarissable glougloute à la jonction des deux voies, Elle est couronnée au couchant d'un mamelon caractéristique. Là se dressait la verrerie du XVI<sup>e</sup> siècle. On y distingue encore, face au grand chemin, les traces d'un mur de soutènement. Les débris de verre foisonnent. Il suffit de gratter la terre pour mettre au jour des esquilles de verre irisé, voire des parois vitrifiées des creusets.

Un peu en arrière, un fouillis d'arbres pousse sur l'emplacement d'une construction à peu près carrée. Il doit s'agir de l'abri d'où les verriers surveillaient la cuite. Pareil refuge leur était indispensable car les maisons d'habitation. se trouvaient à quelque distance, en contre bas du grand chemin, Les *chésaux* aux larges dalles de base en sont bien connus.

## 2. La verrerie de la Thomassette

Une seconde verrerie crachait son panache de fumée en arrière du chalet de la Thomassette, au pied du Crêt-des-Ages. Des monticules jumeaux y frappent les regards. Le plus à l'ouest, pierreux et de forme irrégulière ne renferme aucune trace de verre. Là se dressait probablement l'abri des ouvriers. La verrerie proprement dite occupait le second monticule riche en débris de verre.

Il semble fort probable que notre verrerie fut établie par un Français, Michel Corcul, originaire du diocèse de Reims. Ce personnage avait acquis, en date du 6 mars 1559, le mas de Fontaine-du-Plasnoz. Un rappel de reconnaissance de l'an 1600 le qualifie de *Maistre*<sup>1</sup>. On peut donc présumer qu'il s'agissait d'un maître verrier.

L'emplacement de notre seconde verrerie se trouvait à peu près à égale distance des limites nord et sud du mas de Fontaine. Elle était ainsi comprise entre la tranche méridionale attribuée au décès de Michel Corcul, à Zacharie, son fils, et à Pierre Lecoultre le jeune, son gendre. Cette bande de terrain comprenait, pour employer les termes de l'époque, la demie plus le *huictain* c'est à dire le  $\frac{5}{8}$  du *toutage*, soit du bloc. Par la suite, à savoir le 25 mai 1593, Pierre II fit l'acquisition de la part de son beau-frère<sup>2</sup>.

Ni Zacharie, ni Pierre ne sont traités de *Maistres* dans leurs reconnaissances respectives de l'an 1600. N'en soyons pas surpris. Elevés au Bas-du-Chenit, il est à présumer qu'ils n'avaient pas fait un apprentissage

---

<sup>1</sup> LdR IV, 620 et suivantes.

<sup>2</sup> LdR IV, 571 et suivantes.

régulier de verriers. Ils se contentaient sans doute de louer occasionnellement leurs installations du Crêt-des-Ages. Les d'Aubonne, qui réussirent plus tard à remembrer la propriété, peuvent avoir procédé de la même façon.

Le plan de la montagne de noble et généreux David d'Aubonne, dressé par le haut forestier Vallotton nous apprend qu'avant 1711 la verrerie de la Thomassette avait cessé toute activité. Elle y est qualifiée de *vieille verrière*.

Si l'on en croyait le plan dit Vallotton, l'ex-verrière se serait trouvée dans la tranche nord du mas, soit les  $\frac{3}{8}$  acquis le 9 août 1577 par Samuel d'Aubonne de Maître Michel Corcul<sup>1</sup>. L'examen des lieux nous montre que l'arpenteur s'est trompé, confondant la verrerie avec d'autres monticules, preuves que les ruines ne se discernaient plus au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3. La verrerie des Ordons.

Suivant le plan Vallotton précité, notre unique source d'information, une troisième verrerie aurait existé à un demi km au nord de la précédente, au pied du même Crêt-des-Ages. Nous l'appellerons la verrerie des Ordons, d'après le mas de terre sous-jacent, qui fait partie du domaine de la Grangère.

Le 25 mars 1568, la commune du Lieu concéda ce *morcel de prel, marest et boys* à Michel Corcul et à son gendre Pierre Lecoultre<sup>2</sup>.

Le document n'indique pas les limites de la concession. Celle-ci, dénommée *Dernier la Combaz du Moucillon*, ne devait guère dépasser, du côté du couchant, la crête qui domine l'esplanade des Ordons. On sait en effet que la tranche des hautes joux comprise entre le bien de la Combaz et le confin de Bourgogne relevait, en 1600, non des Corcul-Lecoultre, mais du consortium Guillaume Piguët, Jehan Gaulaz et Jehan Meyland<sup>3</sup>.

Selon toute probabilité, ce fut Michel Corcul lui-même qui établit cette troisième verrerie quelque dix ans après celle de la Thomassette. Il fallait pour cela que l'industrie verrière fût en plein essor.

<sup>1</sup> LdR IV, 571b.

<sup>2</sup> LdR IV, 573 & 622b.

<sup>3</sup> LdR IV, 565, 554 & 185.

Mais le territoire de la Combaz ne tarda guère à se diviser. En 1577 déjà, Samuel d'Aubonne racheta les  $\frac{2}{3}$  nord de cette propriété<sup>1</sup>. Le tiers au midi, soit celui qui renfermait la verrerie des Orçons, demeura seul entre les mains des Corcul-Lecoultre.

Par la suite, à une date incertaine, les descendants de S. d'Aubonne firent l'acquisition du dernier tiers du mas de la Combaz. Ils purent ainsi élargir vers le nord la partie centrale de leur pâturage. Ainsi s'explique le coude fait par la montagne de la Thomassette au droit de la côte dite Chez-Jean-Reymond.

Le territoire de la Combaz était couronné vers l'orient par une croupe boisée. Celle-ci faisait partie d'un mas dénommé le Marest-de-la-Testaz, dont les prés se prolongeaient jusqu'à l'Orbe. Le mas en question fut abergé le 26 janvier 1579 par la commune du Lieu à Jacob Audemard. Ce personnage, premier du nom au Chenit, vivait encore en 1609<sup>2</sup>. Il revendit sa propriété à Michel Despraz<sup>3</sup>.

L'arpenteur Vallotton situe la verrerie des Orçons non loin de la limite du pâturage de la Thomassette. Or, aucun cône de déchets n'en trahit l'emplacement. Il y a lieu de supposer que le faite du tertre, accroché à la pente, fut nivelé en son temps pour y construire un *chalottet* dont le *chésal* se reconnaît encore sans difficulté. Plus au nord, le terrain de la pâture, tout en creux et en bosses, doit avoir été fouillé ; mais aucune parcelle de verre ne s'y rencontre.

Lors de l'établissement du plan, la verrerie des Orçons avait cessé son activité. Elle *vaquait*, comme sa voisine de la Thomassette. A cette époque, le *chalottet* des Orçons n'existait pas encore. Il ne faut pas le confondre avec le chalet de bois actuel, situé plus bas, à la limite des champs cultivés. On est en droit d'en inférer que le nivellement supposé ne saurait être antérieur à l'an 1711.

---

<sup>1</sup> LdR IV, 622b & 623.

<sup>2</sup> E. LECOULTRE-NATURAL. - La famille Lecoultre, 29. (*Nous avons supposé qu'il s'agit en fait du livre de CHARLES ROCH sur la famille Lecoultre, voir la bibliographie*)

<sup>3</sup> LdR IV, 268b et 269.

[n° 22 : 28.05, p. 4]

#### 4. *Verrerie des Grands-Plats ou de la Roche-aux-Crêts.*

Une quatrième verrerie apparut au Chenit, plus d'un siècle après les trois autres. Elle se trouvait sur le versant oriental de La Vallée, face au mas de Praz-Rodet, à l'extrême limite nord du pâturage des Grands-Plats. Grâce aux renseignements donnés par M. Meylan-Chamouton, il m'a été facile d'en découvrir les vestiges. Il faut pour cela remonter les pittoresques gorges du Biblanc.

Un peu en amont de la cascade et de la Roche-aux-Crots la cluse s'élargit en cuvette presque déboisée. Longeons du côté droit le mur sec qui sépare les Grands-Plats du Milieu. Le sol marécageux s'affermi bientôt pour former un léger dôme caillouteux que dissimule l'exubérance des hautes herbes. En grattant quelque peu, il n'est pas difficile de tomber sur des parcelles de verre.

La montagne des Grands-Plats dépendait en 1698, de David d'Aubonne, seigneur de Préverenges. Ce personnage influent tenait aussi, par héritage de famille, le domaine de Fontaine-du-Plasnoz et la montagne attenante, dite de Dernier la Coste.

Or, M. de Préverenges, désireux de tirer parti de ces bois des Plats, s'entendait avec Nicolas Manuel, bailli de Romainmôtier, pour l'établissement d'une verrerie. Pareille concession ne pouvait être octroyée sans le consentement de nos trois communes, qui jouissaient du droit de bochéage. Mais Le Chenit seul eut d'abord le courage de protester. Le Lieu l'appuya tardivement, tandis que la frousse retenait les Conseils de L'Abbaye.

Sa Seigneurie Baillivale, désireuse de liquider l'affaire, fit apparition au Lieu le 29 juin 1698, vers 6 heures du soir. Son secrétaire, le capitaine Roy, l'accompagnait. Tôt après, M. de Préverenges survint à son tour, flanqué d'égrège Isaac Coinsins et du sieur David Pasche. Tous passèrent la nuit au Lieu. Le lendemain, de grand matin, départ pour les Plats. Sur l'emplacement de la future verrerie, les délégués des deux communautés formulèrent énergiquement leur opposition. Ce nonobstant, Sa Seigneurie Baillivale octroya la concession. Des remontrances furent ensuite adressées aux récalcitrants, si bien qu'en fin de compte, les communes se virent forcées à donner leur consentement. Le secrétaire du Conseil des Douze du Lieu en avait le cœur gros. Il ne put s'empêcher de clore

son procès-verbal par ces mots : «O ! Dieu, qui void comme on nous mène !».

Nous savons par le «*Factum des communes du Lieu et du Chenit contre l'Illustre Chambre des bois*»<sup>2</sup>, comme aussi par le «*Recueil historique*» de J.-D. Nicole<sup>3</sup>, que les Combiens, des durs à cuire, ne se tinrent pas pour battus. Ils envoyèrent à Berne délégation sur délégation et finirent par obtenir le mandat souverain du 7 octobre 1707 interdisant la fabrication du verre aux Grands-Plats, eu égard à la destruction impitoyable des forêts.

Le maître verrier venait de la partie allemande du canton de Berne. C'était un certain Jean Hus. Oh ! magie évocatrice des noms.

Voici, d'après le second volume de la «*Procédure du Risoud*»<sup>4</sup>, la teneur allemande du Mandat en question<sup>5</sup> :

---

<sup>1</sup> LCL I, 170, 173.

<sup>2</sup> Procédure du Risoud, 41.

<sup>3</sup> RHVJ, 396.

<sup>4</sup> Procédure du Risoud, 192.

<sup>5</sup> Le fac-similé (extrait de la Procédure du Risoud) n'est pas reproduit dans l'article original.

## E X T R A C T

Aus dem Mandaten-Buch Lit: I fol. 210.

### Schultheiß und Raht ꝛc.

**S**intemahl aus der Erfahrung genugsam erscheint, daß durch die Glashütten die Waldungen bedaurlichen erödet werdend, als habend Wir zu verlangender continuation der durch unseren Underthanen Hans Hus und Mithafften dortiger Enden aufgerichteten Glashütten um so weniger verstehen können, indem die benachbahrten Gemeinden darwider Beschwerden zu führen und unsere Waldungen dardurch auch Nachtheil verspühren wurdend: Dir demnach befelchende diesen Glasmacheren unseren disßöhrtigen Willen dahin zu eröffnen, daß zu End dieses lauffenden Jahrs, sie die hinder deinem Ambt habende Glashütten NB. aux Brassus, still stellen, ferners da nicht laborieren, sonderen denzumahlen ihre Fortun anderwärts versuchen sollend, wie du denenselben zu bedeuten wissen wirst. den 7. Octobris 1707.

Extract aus dem Mandaten-Buch, Lit: I fol. 210

Schultheiss und Raht,

Sintemahl aus der Erfahrung genugsam erscheint, daß durch die Glashütten die Waldungen bedaurlichen erödet werdend, als habend Wir zu verlangender continuation der durch unseren Underthanen Hans Hus und Mithafften dortiger Enden aufgerichteten Glashütten um so weniger verstehen können, indem die benachbahrten Gemeinden darwider Beschwerden zu führen und unsere Waldungen dadurch auch Nachtheil verspühren wurdend: Dir demnach befelchende diesen Glasmacheren unseren disßöhrtigen Willen dahin zu eröffnen, daß zu End disese lauffenden Jahrs, sie die hinder deinem Ambt habende Glashütten NB aux Brassus, still stellen, ferners da nicht laborieren, sonderen denzumahlen ihre Fortun anderwärts versuchen sollend, wie du denenselben zu bedeuten wissen wirst, den 7. Octobris 1707.

*Traduction :*

*Bourgmestre et Conseil, etc.*

*Du moment qu'il est suffisamment prouvé par l'expérience que les forêts sont lamentablement dévastées par les verreries, Nous avons d'autant moins pu comprendre l'autorisation demandée de maintenir les verreries édifiées près de nos confins par notre sujet Jean Hus et ses associés, car les communes voisines y font opposition et nos bois en pâtiraient.*

[n° 23 : 4.06, deuxième feuille, p. 5-6]

*Nous t'enjoignons en conséquence de faire connaître à ces verriers les volontés gouvernementales. Il faut que les verreries situées rière ton bailliage, notamment au Brassus, suspendent toute activité d'ici à la fin de l'année. Il faut que les dits verriers cessent d'y travailler et s'en aillent chercher fortune ailleurs ; ce que tu sauras bien leur faire comprendre.*

*Donné le 7 octobre 1707.*

On sait que l'autorité bernoise ne ménageait pas davantage ses sujets de langue allemande que ceux du Pays de Vaud. Le ton était raide pour les uns comme pour les autres. Mais en pratique la sévérité des ordonnances s'édulcorait d'ordinaire en terre welsche. Nous aurons l'occasion de nous en rendre compte tout à l'heure. Il n'est donc pas dit que la verrerie des Grands-Plats ait été définitivement éteinte au 1<sup>er</sup> janvier 1708.

Le musée du Collège du Chenit possède une curieuse cuillère d'étain, aux enjolivures primitives, trouvée par un forestier dans le dôme de scories de la verrerie des Plats.

##### *5. La verrerie de L'Abbaye.*

Elle se trouvait au village même et voisinait avec une tannerie sur la rive droite de la Lyonne, droit en amont du pont principal. Les villageois connaissent bien certain monticule de forme ovale, d'où il est facile d'extraire des débris de verre.

On ignore si la verrerie bayarde remonte au temps des moines ou si elle date, comme ses sœurs du Chenit, de l'époque bernoise. Elle disparut probablement en même temps qu'elles, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le plan Wagnon, 1811 à 1814, signale les ruines de la tannerie, mais ne fait pas mention de la verrerie, dont rien ne subsistait plus.

### 6. *Absence de verrerie au Lieu<sup>1</sup>.*

Il ne semble pas probable qu'il y ait jamais eu de verrerie au territoire de la commune du Lieu. Du moins ni la tradition, ni les archives communales n'en ont conservé le souvenir. L'enquête qu'ont bien voulu faire pour moi MM. A. Rochat, syndic, et J.-J. Rochat, député, est venue confirmer le fait.

Le secteur du Lieu, de colonisation déjà ancienne, se trouvait fort morcelé au moment de l'apparition de l'industrie verrière. Les forêts voisines suffisaient à peine aux besoins variés des habitants, maîtres fustiers, boisseliers ou fabricants d'échalas. Il ne pouvait être question d'épuiser les joux pour la fabrication du verre.

### 7. *Maîtres verriers et ouvriers.*

Les pages précédentes ont montré que l'art de la verrerie fut introduit au Chenit vers 1557 par des professionnels accourus de divers points du nord de la France : du lointain Cotentin, du Poitou, de la Brie et de la Champagne. Ils n'y trouvèrent pas leur compte. Trois d'entre eux abandonnèrent bientôt La Vallée. La rigueur du climat ne fut probablement pas étrangère à leur départ.

L'industrie du verre s'exerça au Chenit pendant près d'un siècle et demi. Nous sommes assez mal renseignés sur les avatars de cette fabrication. Les fours durent souvent s'éteindre, faute de ténementiers pour se rallumer lorsqu'un locataire se présentait.

Les comptes communaux du Chenit pour l'en 1663 nous apprennent qu'il y avait alors quatre verriers étrangers à la région et payant *soufferte*. Ainsi appelait-on jadis les permis de séjour.

Les jetées de 1676 et 1781, aux archives communales, ne signalent en revanche aucun maître ou ouvrier verrier au territoire communal. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les premiers, simples ténementiers, n'étaient pas considérés comme habitants stables, ni astreints aux mêmes redevances que les bourgeois, propriétaires de fonds. Ils n'habitaient d'ailleurs la région que pendant la belle saison. Les seconds, occupés entre temps à d'autres travaux, louaient à l'occasion leurs bras aux maîtres verriers.

---

<sup>1</sup> Dans l'article de la FAVJ, les chapitres ne sont plus numérotés à partir de celui-ci. Nous avons continué la numérotation des premiers chapitres par souci de cohérence.

Les indigènes se livrèrent aussi à l'industrie verrière. Les secrets du métier, connus de Pierre Lecoultre, se transmirent certainement à ses descendants. Diverses familles, apparentées ou autres, s'en mêlèrent. Ces faits nous sont révélés par les comptes de la Bourse des pauvres dont un extrait m'a été obligeamment communiqué par M. P.-A. Golay, au Sentier.

Voici l'état nominatif des verriers domiciliés au Chenit au cours des deux dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>.

1678 Abel et Jaques Favre, qualifiés ironiquement ou erronément de *maigres verriers* par le recteur des pauvres d'alors. David Flurit (Fleury ?) et David Ingold, verriers, soit simples manœuvres.

1700 Nicolas (probablement Nicole) ; Davelle (Davel ?) et Anise, verriers.

1701 Jaques Chouet, du Lieu, et Jean Genot (Genou ou Genoux ?), verriers.

1702 Jaques Meyland et Abraham Meyland, dit l'Erbigeoir, verriers. Ce curieux surnom avait le sens d'*engraisseur de bœufs*, ou rappelait-il un séjour de Meylan aux verrières d'Albi ?

1705 David Lecoultre, verrier. Ce personnage, domicilié au Crêt-des-Lecoultre, possédait en 1711 deux pièces de pâturages flanquant au nord et au midi la montagne de David d'Aubonne. Le plan Vallotton le dénomme David Lecoultre feu Abraham, sans allusion à la profession. Peut-être est-ce le même David Lecoultre qui fut justicier et qu'on députa le 15 mai 1699 auprès de LL.EE. pour répondre à la citation de Sa Seigneurie Baillivale ancienne Villadin<sup>1</sup>.

1708 Moïse Lecoultre, verrier.

1711 Baptême d'Anne-Marie, fille *du Allemant*, verrier. Il doit s'agir de l'enfant d'un des prénommés J. Hus ou D. Ingold.

N'allez pas croire que les maîtres et les ouvriers dont on vient de citer les noms aient tous été de pauvres hères émargeant à la Bourse des pauvres. Une bonne partie d'entre eux figurent au registre à tout autre titre, notamment pour avoir fourni au sieur recteur des renseignements sur des ouvriers ou camarades moins favorisés.

---

<sup>1</sup> LCL, I 182.

### 8. *Migration des verriers combiers.*

Le premier livre des procès-verbaux du Conseil du Lieu<sup>1</sup>, fait allusion à une verrerie située au bailliage de Nyon. La bourgeoisie du Lieu fut confirmée, en date du 16 septembre 1688, aux honorables Siméon et Abel Chouet, demeurant à *la verrière au-dessus d'Arzier*. Les conseillers reconnurent la famille Chouet comme l'une des plus anciennes de la communauté.

La profession des Chouet devait souvent les forcer à résider hors des étroites limites du vallon. C'est peut-être pour cette raison qu'ils ne figurent au nombre des habitants du Lieu, ni en 1486<sup>2</sup>, ni dans les reconnaissances de 1489, 1525, 1549 et 1600. A moins que les sieurs Douze ne se soient fait illusion sur l'ancienneté de la famille.

Les ordonnances de 1707, si catégoriques qu'elles fussent, ne portèrent pas immédiatement un coup mortel à l'industrie verrière du Jura vaudois. En dépit des baillis ou peut-être grâce à leur connivence, certaines installations poursuivirent leur œuvre. A preuve que la *verrière de Montricher*, sise en bordure de La Vallée, mais un peu en dehors des limites du futur district, était encore en pleine activité en l'an 1714.

Les verriers établis avec leur famille en ce lieu solitaire, s'adressèrent aux autorités du Chenit, aux fins d'obtenir un régent pour leurs enfants. Le personnel combier occupé au haut de la Combe dite de la Verrière, se composait de Moïse Aubert, Abraham Meylan (l'Erbigeoir ?) et d'Abel Lecoultre. Un nommé Daniel Goy remplissait les fonctions de régent.

Nous connaissons les noms d'une vingtaine de verriers, qui exercèrent leur art à La Vallée entre 1688 et 1714. La bonne moitié était composée de Combiers ; 6 verriers portaient des noms romands ; deux d'entre eux venaient des terres alémaniques.

Plus d'un demi-siècle plus tard, alors que nos vieilles verreries étaient tombées en ruines, certains maîtres verriers du dehors tentèrent de ranimer cette belle industrie. Cette fois-ci, les communes elles-mêmes, autrefois si jalouses de leur droit de bochéage, poussaient à la concession.

Le canton de bois dit des *Cent-Poses*, à l'angle sud-ouest du territoire de La Vallée, échut aux communes du Chenit et du Lieu, le 17 mars 1767. Leurs Excellences leur cédèrent ce vaste terrain en échange du Vieux Pré Dernier et d'autres parcelles enclavées dans la forêt du Risoud. Peut-être le souverain voulut-il, ce faisant, dédommager en quelque me-

<sup>1</sup> LCL, 35-36.

<sup>2</sup> AALJ, 321-323.

sure les communes, de la parte du Grand Procès et les réconcilier avec leur sort.

Ces cent poses de bois étaient destinées à l'extirpation. Il s'agissait d'en retirer le plus possible pour améliorer une situation financière désastreuse<sup>1</sup>.

Des maîtres verriers du Pays de Vaud firent des offres alléchantes. Ils se transportèrent sur les lieux. Si l'on en croit les comptes des gouverneurs du Lieu<sup>2</sup>, la vente se serait effectuée le 28 août 1569.

Mais le livret du forestier Aug. Capt, qu'il m'a été possible de consulter, grâce à l'obligeance de M. Marcel Aubert-Piguet, présente quelque divergence avec la source précitée. En compagnie de Capt, des verriers valaisans visitèrent le bois des Cent-Poses le 29 août 1759, soit le lendemain de la vente signalée plus haut. Mais on ne parvint pas à s'entendre. Près de deux mois plus tard, A. Capt note encore dans son carnet avoir payé 5 baches pour le port de deux lettres provenant des maîtres verriers du *Païs de Vallay*.

Comment concilier ces données contradictoires ? Il semble probable que les communes se contentèrent de signer une promesse de vente avec les verriers vaudois le 28 août, tout en continuant à traiter avec leurs concurrents valaisans.

En fin de compte, les communes durent renoncer à leurs visées. Berne refusa, catégoriquement cette fois, de revenir sur sa décision.

Il fallut vendre le bois au plus offrant sans parvenir hélas au prix élevé proféré par les verriers. Les acquéreurs furent les usiniers du Brassus, Jaquet, Rochat et consorts.

[n° 24 : 11.06, p. 4]

### 9. *La matière première.*

Dans une première édition de sa «*Notice*», L. Reymond avait cherché à résoudre le problème. Selon lui, les verriers établis au Chenit allaient quérir du sable siliceux, soit à la plaine vaudoise, soit au vallon français de la Chaux-Neuve.

Pareille explication n'était pas soutenable, et notre historien fit bien d'y renoncer dans une seconde édition. Il eut été onéreux de transporter

<sup>1</sup> RHVJ, 452-460.

<sup>2</sup> CdG IV, 152-153.

le sable nécessaire par le Marchairuz ou à travers le Risoud, alors que seuls quelques mauvais sentiers s'y faufilaient.

On découvre parmi les rochers qui dominent la verrerie de Praz Rodet des traces d'affleurement de calcaire molassique propre à la fabrication du verre. Il ne m'a pourtant pas été possible de retracer l'endroit précis où les gentilshommes verriers du XVI<sup>e</sup> siècle pratiquèrent leurs fouilles. Des éboulements peuvent avoir fait disparaître les excavations, si celles-ci, dangereuses pour le bétail n'ont pas été délibérément remblayées.

Le banc de fausse molasse s'étend vers le nord, le long de la côte, jusqu'aux abords du goulet de la Combe-du-Moussillon. La route forestière qui tend de Praz Rodet à la Combette fut, dans sa partie centrale, taillée en plein calcaire siliceux et friable. Le banc en question affleure aussi en plusieurs points de la côte dite Chez-Nicolas, notamment à l'endroit dénommé *la Molasse*.

Un filon parallèle apparaît au pied de la chaîne du Risoud. On l'aperçoit sur La Givrine et la pièce chez David Aubert, que traverse un ancien chemin dit *Golisse de la Molasse*. La veine émerge de nouveau en arrière des verreries de la Thomassette et des Orçons, à l'orée des bois. Nous retrouvons ce banc de fausse molasse plus au nord, au-dessus des hameaux de Chez-le-Chirurgien et de Chez-Isaac-Capt. Sur ce point, la couche était suffisamment épaisse pour qu'on pût l'exploiter en carrière. De là provenaient les belles dalles qui servirent à construire les fours de la région. Les gens du Brassus et environs, disons-le en passant, allaient quérir les leurs sur la montagne de M. d'Aubonne.

Une autre veine de calcaire molassique se rencontre au haut du Risoud, près de la glacière et du Poste des Mines. Les inscriptions et dessins rupestres relevés aux lots III, IV, V par M. l'inspecteur Pillichody, grâce auquel j'en ai eu connaissance, furent probablement gravés dans ce même banc de roche tendre.

On est enfin en droit de présumer qu'une couche de calcaire siliceux longeait, à une faible hauteur, le flanc oriental de La Vallée. Bien que les traces n'en soient plus visibles dans le ravin du Biblanc, il est certain que le lieu où s'approvisionnèrent Jean Hus et consorts se trouvait à peu de distance de leur four à verre. Les excavations pratiquées en ces lieux disparurent pour une des raisons envisagées plus haut.

Les maître verriers de L'Abbaye trouvaient la précieuse fausse molasse à proximité de leur installation. Un banc de roche friable à l'aspect verdâtre attirait naguère les regards du voisinage *Chez-Colas*. Cet affleu-

rement fut recouvert, il y a quelques années, lors de la réfection de la route tendant de L'Abbaye à Pétrafélix.

10. *Procédés de fabrication.*

Nous savons fort peu de chose sur les procédés de nos anciens verriers. Cette lacune peut être comblée en quelque mesure en considérant ce qui se faisait ailleurs. Les méthodes devaient présenter de grandes analogies, grâce au fait que la profession était d'ordinaire exercée par des ouvriers ambulants accourus de divers pays. Ceci se rapporte à nos verreries des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, soit de la période la plus récente. Il se peut par contre que les verriers français du XVI<sup>e</sup> siècle aient eu des procédés spéciaux.

Ce fut au XIV<sup>e</sup> siècle que l'art de la verrerie fit son apparition au pays de France. Cette profession était considérée comme fort distinguée. Des nobles authentiques l'exercèrent souvent. Le métier de verrier, disait-on en ce temps-là, ne dérogeait point à noblesse. Le simple exercice de cette profession anoblissait les roturiers, d'où jalousie des autres corps de métier et mépris des nobles de naissance. La gentilhommerie verrière assurait l'exemption de la taille et des autres redevances du commun peuple.

Vers l'an 1600, cet étrange titre de noblesse, contesté de toutes parts, finit par être supprimé. On cessa d'être noble parce que verrier ; on le demeura quoique verrier. Le couplet satirique suivant courut longtemps les rues :

Votre noblesse est mince,  
Ce n'est pas d'un prince,  
Daphnis que vous sortez,  
Gentilshommes de verre,  
Si vous tombez à terre,  
Adieu vos qualités !

[n° 26 : 25.06, deuxième feuille, p. 5-6]

Des verriers venus de France à la vallée de Joux, seuls David du Peron et François Prévost sont qualifiés de gentilshommes. Tel n'est le cas ni de Pierre Lecoultré l'aîné, ni de Corcul père. On est tenté d'en induire qu'au moment où ces derniers durent abandonner leur terre natale, ils n'avaient pas encore obtenu le grade de maître. Ils n'étaient que compagnons ou même simple apprentis.

Deux travaux récents, qui ont des Suisses pour auteurs, donnent de copieux renseignements sur la fabrication du verre au cours des trois derniers siècles.

La première de ces études intitulée : «*Der Einfluß der alten Glashütten auf den schweizerischen Wald*» est due à M. l'inspecteur forestier H. Grossmann, de Bülach. M. Samuel Aubert, professeur, en a donné un compte-rendu dans le «*Journal forestier suisse*», numéro de juin 1934.

La seconde, par M. Ch. A. Michel, conservateur adjoint du musée de Neuchâtel, traite des verreries du Doubs. Ce travail, superbement illustré, a paru dans «*l'Indicateur d'antiquités suisses*», fascicule IV de l'année courante.

Une partie des détails qui suivent sont empruntés à ces deux monographies.

La fabrication du verre n'a guère varié au cours des âges. Cette substance se compose de sable siliceux (75%), de chaux (15%), de potasse et de soude (10%). Les proportions peuvent naturellement varier, selon l'espèce de verre.

Nous avons vu plus haut que chez nous la fausse molasse remplaçait le sable siliceux.

Il était facile à nos verriers de se procurer la chaux nécessaire en établissant un *raffour*, soit four à chaux.

Pour obtenir la potasse, on consumait des troncs d'arbres, des hêtres de préférence. Les cendres, soigneusement lessivées, donnaient une masse solide, qu'on soumettait ensuite à une forte calcination. D'énormes quantités de bois étaient employées à cet effet, près de 2 ou 3 m<sup>3</sup> par kg de potasse, selon M. Grossmann. Ce chiffre paraît en contradiction avec ce qu'on sait des verriers du Doubs, où 7 kg de bois sec suffisaient à produire 1 kg de verre.

Les trois substances indispensables une fois à pied d'œuvre, il fallait remplir de ce mélange des creusets en pierre réfractaire. Ceux-ci étaient disposés dans le four qu'on chauffait progressivement jusqu'à 1'000 degrés environ. Les verriers se relayaient pendant les longues heures de la nuit pour surveiller l'opération délicate de la cuite. Le verre était finalement soufflé à la canne, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Les verriers s'établissaient de préférence au bord d'une rivière importante, comme le Doubs, pour y lessiver leurs cendres.

A La Vallée, trois ateliers seulement se trouvaient à proximité d'un cours d'eau : les verreries de Praz Rodet, des Grands-Plats et de

L'Abbaye. Les verriers de la Thomassette et des Ordonnons n'avaient pas d'eau courante à disposition. Il est vrai que l'humidité des terrains sous-jacents devait permettre d'établir une fontaine ou un puits à peu de frais. Les Cent-Poses, où il fut question de construire une ultime verrerie, ne connaissaient en revanche aucune source quelconque. On pensait sans doute remédier à cet inconvénient en captant l'eau de pluie dans une citerne.

L'auteur du compte-rendu mentionné plus haut<sup>1</sup> s'est demandé si l'emploi du hêtre dans la fabrication du verre, conjointement à la carbonification, n'avait pas contribué, dans une large mesure, à la disparition de cette essence sur le versant oriental de La Vallée.

Il y a lieu de douter que les verreries y soient pour quelque chose. Deux d'entre elles seulement se trouvaient au pied des montagnes dite de Devant, ce à quelque 15 km l'une de l'autre : l'une aux Grands-Plats, l'autre au village de L'Abbaye.

La concession pour l'établissement d'une verrerie aux Plats avait été octroyée à M. de Préverenges aux fins de lui permettre de tirer parti des bois de sa propriété. Il s'en suit que les abattis durent être pratiqués uniquement sur sa montagne des Plats, surtout sur la pente sud de la gorge du Biblanc, aux abords de l'usine. Si ces verriers s'étaient permis de tailler en dehors des limites, les possesseurs des terrains avoisinants et les trois communes détentrices du droit de bochéage, n'auraient pas manqué de protester. Les archives communales en témoigneraient. La verrerie des Grands-Plats ne saurait donc être accusée d'avoir contribué à la disparition du hêtre dans les régions qui s'étendent au nord du cours du Biblanc.

Signalons-le en passant, le fayard de la gorge du Biblanc devait peu convenir à être converti en potasse. Il appartient à la catégorie des bois gras, dont le rendement comme bois de chauffage, est notoirement inférieur à celui du hêtre qui pousse sur le versant opposé de La Vallée. Tôt après la coupe, le fayard de la région du Biblanc se condamne par l'humidité. Il devient cassant et charbonne, donnant moins de chaleur, à quantité égale, que le sapin du Risoud. Dans ces conditions, il y a lieu de supposer que les verriers des Plats ne se servirent pas exclusivement du hêtre, mais taillèrent aussi les résineux de la région. Les coupes blanches d'antan n'ont pas empêché le repeuplement de l'une comme de l'autre essence.

---

<sup>1</sup> *C'est-à-dire Samuel Aubert.*

Mêmes conditions à L'Abbaye. Les verriers eurent beau sabrer la forêt qui couronnait la rive gauche de la Lyonne, le végétation reprit finalement ses droits.

On peut faire une constatation analogue sur le versant occidental où se trouvaient trois verreries, les plus anciennes. Le hêtre pousse encore à merveille le long de la côte de Praz Rodet. Il constitue les deux tiers de la forêt en arrière des verreries de la Combe-du-Moussillon. Sur tous ces points le fayard trouvait le terrain sec en ensoleillé qui lui convenait. Il gagna son procès, en dépit des coupes successives.

### *11. Les produits.*

De nombreuses esquilles de verre, cols ou fragments de bouteilles, ont été recueillis, tant en Praz Rodet qu'à La Thomassette et aux Plats. Ils sont de teinte claire. Une bouteille, retrouvée intacte parmi les scories de la Thomassette, frappe par son aspect, d'un vert noirâtre.

Ce flacon trapu, au cul très développé, mesure 13 cm de diamètre, sur 20 de hauteur, dont 12 de col. Le renforcement à la base accusant 6 cm, la contenance approximative de ce récipient n'est que de 6 dl.

Le musée du Collège est propriétaire de ce singulier échantillon de notre ancienne industrie verrière.

Il est à présumer que les verriers français savaient déjà obtenir un verre presque opaque en ajoutant à la masse un ingrédient tenant lieu de l'oxyde de fer des verriers modernes.

A en juger d'après les débris retrouvés, nos anciens verriers se livrèrent exclusivement à la bouteillerie-gobeletterie. Nous constatons aussi à regret qu'aucun des humbles fragments découverts ne présente d'enjolivure ou de motif décoratif quelconque. Toute préoccupation d'art paraît avoir été étrangère aux verriers établis à La Vallée, à l'inverse de ce qui se passa dans les ateliers du Doubs. Relevons pourtant à la décharge des premiers que le plus ancien gobelet décoré de provenance dubisienne, visible au musée de Neuchâtel, est au millésime de 1723. Il doit être ainsi de fabrication quelque peu postérieure à la disparition des dernières verreries combières.

Nos établissements ne semblent avoir produit que l'article courant, tant en bouteilles qu'en verres à boire. On aimerait savoir si l'on y travaillait exclusivement pour le marché local ou si le verre de La Vallée faisait l'objet d'une exportation. Nous penchons, non sans raisons, pour la seconde alternative. Les besoins en fait de verrerie d'une population

aussi clairsemée que l'était alors celle du Haut Vallon, devaient être des plus restreints.

Le registre des inventaires, que dressa vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le secrétaire Benjamin Golay, fait voir que le tiers des ménages inventoriés, soit 14 sur 34, ne possédait encore ni bouteilles ni verres. La majorité d'entre eux disposait de 2 à 5 bouteilles. Un ménage huppé en avait 8, un autre 10, un dernier, seul de son espèce, n'en n'avait pas moins de 35. Ici et là, on signale aussi des bouteilles en fer blanc et en bois. Il est en outre question de rares verres à boire et d'un unique gobelet d'étain. Nos ancêtres de 1760 se contentaient donc de peu en fait de verrerie. On buvait d'ordinaire à *la casse* ou à même un pot quelconque. Il est clair qu'au début du siècle, le nombre des bouteilles et des verres utilisés chez nous devait être plus réduit encore. Dans ces conditions, nos verreries durent fatalement, pour subsister, trouver des débouchés au dehors. Le faible marché local ne pouvait suffire à absorber leurs produits.

### 12. *Les briques vitrifiées du Brassus.*

Diverses personnes ont découvert, dans le lit même du Brassus ou aux abords, des sortes de briques en gravier dont l'une des faces présentait une vitrification plus ou moins accusée.

C'est ainsi qu'en creusant la cave de la Petite Lande, branche nord du fer à cheval, les maçons tombèrent sur une épaisse couche de matériaux. La cave dont il s'agit paraît trop en surplomb pour que le torrent ait pu charrier ces blocs jusque là. La disposition assez régulière des briques vient appuyer cette façon de voir. Il semble plus probable que les Varro aient fait transporter ces matériaux, qui encombraient les alentours de leur haut fourneau, pour constituer une terrasse à l'angle de la maison seigneuriale.

Désireux à leur tour de se débarrasser de ces blocs, les maçons occupés à creuser la cave de la Petite Lande, s'en servirent pour remblayer certain terrain non loin de l'ancien cimetière où deux bâtiments étaient en construction. Des briques vitrifiées y apparaissent encore de temps en temps lorsqu'on bêche les jardins attenants.

Des briques du même genre furent mises à jour, il y a quelque vingt ans par M. Eugène RoCHAT dans le sol de la remise dite de Chez-Grelin, aujourd'hui propriété de M. Etienne Reymond. Peut-être y a-t-il lieu d'en inférer que l'ancien lit du Brassus, son cours inférieur du moins, se trouvait sensiblement au midi du lit actuel. La torrent paraît ainsi avoir roulé ses eaux auprès de la remise signalée pour rejoindre l'Orbe un peu plus

au sud de l'ancien cimetière. Une faible dépression en trahit encore l'emplacement.

Là, en contrebas de La Lande, durent s'élever les toute premières usines du Brassus, à une date que rien ne permet d'établir avec certitude. Un travail traitant des «*défrichements au Brassus sous le régime savoyard*»<sup>1</sup>, paru dans notre *Feuille d'Avis* en 1928, formulait à cet endroit une hypothèse hardie.

«*Cette ferrière moyenâgeuse, y lisait-on, antérieure à l'usine anonyme qui précéda sur le cours supérieur du ruisseau, l'établissement de J. Herrier, daterait de l'époque où St-Claude fonda la succursale de Romainmôtier, soit du V<sup>e</sup> siècle. Il était naturel d'établir à mi-distance entre les deux monastères un atelier capable de travailler le fer nécessaire au referrage des bêtes. A ces fins, la houille blanche du Brassus paraissait tout indiquée. On peut même se demander si les Romains n'eurent pas une ferrière en cet endroit. Trois pièces de monnaie découvertes au Crêt-Meylan prouvent que soldats ou les marchands du grand empire hantèrent les rives du Brassus.*»

Le juge Nicole<sup>2</sup> croyait à une colonisation primitive de La Vallée. Cette conjecture se basait surtout sur la découverte récente de *fabriques de fer* et d'instruments à rouage dans l'ancien lit du Brassus. Le doyen de nos historiens locaux a malheureusement négligé de préciser l'emplacement de ces premières usines.

Mais revenons aux briques vitrifiées. Naguère encore, lors des fouilles pratiquées en vue de la construction d'une laiterie modèle, nombre de ces blocs furent retrouvés.

D'où proviennent les briques vitrifiées en question ? Non pas d'une verrerie, car il n'y en eut jamais sur les rives du Brassus. Aucun document n'y fait la moindre allusion.

Un ancien régent de la localité, M. Jean Grandjean, donnait à ses élèves, l'explication suivante :

Pour accélérer le refroidissement des saumons de fer, sortis incandescents du haut fourneau, les usiniers les recouvraient d'une couche de sable ou de gravier. Ce sable, quelque peu siliceux, se vitrifiait du côté du métal, tandis que la face opposée, simplement durcie par la chaleur, gardait son aspect rugueux.

<sup>1</sup> Voir dans ce recueil p. 49.

<sup>2</sup> RHVJ, 287.

Disons encore que la tranche vitrifiée, de teint fort variable, allait du blanc très clair au vert presque noir.

-----

Les pages qu'on vient de lire, simples notes puisées ici et là, n'ont pas la prétention d'épuiser la matière. On trouverait, cela va de soi, d'intéressants détails complémentaires en dépouillant les archives du Chenit, de L'Abbaye, de Morges, d'Arzier, de Montricher, d'autres sans doute. L'auteur de ces lignes serait reconnaissant aux personnes qui voudraient bien lui communiquer des renseignements inédits ou lui faire part de leurs remarques éventuelles.

28.12.1935.

Transcription Jean-Luc Aubert de Genève, avec nos plus vifs remerciements.

## ANCIENNES VERRERIES ET FORÊT

Journal forestier suisse. - Vol. 85, n° 6 (1934), p. 122-125

On obtient le verre ordinaire en portant à une température appropriée un mélange de silicates alcalins et de chaux. La matière première utilisée à cet effet se compose de sable, de potasse ou de soude et de calcaire. Aujourd'hui, on emploie essentiellement de la soude ; autrefois, par contre, on utilisait exclusivement la potasse, au moins dans notre pays et ses voisins immédiats où la soude faisait défaut, tandis qu'on retirait la potasse des cendres de bois forestiers, du hêtre surtout.

Le verre est connu depuis la plus haute antiquité, mais ce n'est guère qu'à partir des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles qu'on le voit prendre pied en Suisse. Les établissements primitifs de fabrication du verre s'appelaient des verrières, et si de nombreuses localités, en Suisse romande et en France portent ce nom, c'est évidemment parce qu'elles ont été édifiées sur l'emplacement, ou à proximité d'anciens établissements verriers.

Les matières premières brutes utilisées étaient donc le sable, le calcaire, que l'on prélevait sur place, et la potasse qu'il s'agissait d'extraire des cendres de bois. À cet effet, le bois des arbres abattus – de préférence des hêtres – était incinéré avec soin, après dessiccation ; puis les cendres ainsi obtenues et maintenues à l'état très pur, à l'abri de tout mélange avec de la terre ou de petites pierres, étaient lessivées de manière à en retirer les principes solubles. On évaporait ensuite cet extrait liquide jusqu'à l'obtention d'une masse solide à structure cristalline, soumise ensuite à une forte calcination. On se représente la quantité énorme de bois nécessitée par ces diverses opérations. En effet, pour obtenir 100 kg de potasse pure, il fallait réduire en cendres 180 m<sup>3</sup> de bois, quantité à laquelle venaient s'ajouter 5-6 m<sup>3</sup> employés à l'évaporation et à la calcination dont il a été parlé plus haut.

La potasse prête, il s'agissait de passer à la fabrication du verre lui-même en chauffant dans un four monté à cet effet les ingrédients énumérés ci-dessus. Ces antiques fours à verre devaient être d'une extraordinaire simplicité et englober de volumes fabuleux de combustible. Avec le temps, on les perfectionna, mais on a calculé qu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, il fallait 100 m<sup>3</sup> de bois pour obtenir 100 kg de verre. Que devait-il en être plus an-

ciennement, alors que les installations étaient au début de leur évolution ?

On se représente donc l'influence néfaste que l'ancienne industrie verrière a exercée sur les peuplements forestiers et la dénudation formidable qui en a été la conséquence. C'était en même temps une véritable industrie forestière, puisque l'une des matières premières, la potasse, et tout le combustible étaient fournis par la forêt. Aussi le verre de ces temps-là portait-il le nom de «verre de forêt» (Waldglas). Dans ces époques lointaines, le bois en lui-même n'avait guère de valeur et le rendement de la forêt était extrêmement minime, pour ainsi dire nul ; aussi l'incinération des bois constituait le seul profit auquel pouvait prétendre les propriétaires de forêts éloignées ; par conséquent, maints d'entre eux ne se faisaient pas faute d'y attirer les industriels du verre.

Peu à peu, et à cause de l'énorme masse de bois qu'elles consumaient, plusieurs de ces verreries anciennes ont dû cesser leur exploitation, les réserves forestières de leur voisinage étant épuisées. Ailleurs, vu les ravages causés, des édits gouvernementaux sont venus interdire l'exploitation dans le but de fabriquer du verre. Aussi la fabrication du verre de forêt est-elle peu à peu tombée, dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle ; la potasse a fait place à la soude et les fours primitifs à des installations de plus en plus perfectionnées, brûlant exclusivement des charbons minéraux. La terrible servitude qui a pesé, des siècles durant, sur la forêt suisse est maintenant éteinte ; mais des restes subsistent, sous la forme de territoires dénudés ou habillés de maigres peuplements.

On attribue ordinairement les anciens déboisements à l'industrie métallurgique de jadis qui brûlait du charbon de bois produit par la carbonification des forêts. Or l'industrie verrière doit avoir joué, dans la destruction des forêts, un rôle bien plus important qu'on ne se l'imagine d'ordinaire ; car, ainsi qu'on l'a vu, elle exigeait du bois, non seulement pour le chauffage des fours, mais aussi pour la préparation de la potasse. Comme on le sait, sur le versant oriental de la vallée de Joux, le hêtre manque généralement au-dessus de 1250 m, dans une zone où il serait parfaitement à même de croître. Dans un article : «*À propos de l'existence du hêtre à la vallée de Joux*»,

paru dans le numéro d'octobre 1931 de ce journal<sup>21</sup>, j'ai attribué cette carence essentiellement à la carbonification, procédé qui pourvoyait en charbon de bois les usines sidérurgiques de l'époque. L'incinération des hêtres a sans doute été pratiquée sur une large échelle à ce moment et il y lieu d'admettre qu'elle a contribué, pour une large part à la destruction du hêtre. La vallée de Joux a, en effet, possédé plusieurs verreries dont on retrouve aujourd'hui des témoignages de leur activité. À propos de celle des Grands-Plats, qui fonctionnait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on lit dans Nicole<sup>22</sup> que des difficultés s'étant élevées entre les communes et des verriers établis sur cette montagne, LL.EE. de Berne ordonnèrent au bailli de *«faire cesser cette verrerie, à cause des plaintes des communes et que les joux en souffroient ... »*.

La plupart des renseignements qui précèdent sont tirés de l'étude *«Der Einfluß der alten Glas-hütten auf den schweizerischen Wald»* du Dr H. Grossmann, Forstmeister à Bülach, parue dans le *«Bericht über das geobotanische Forschungsinstitut Rübel in Zürich für das Jahr 1933 »*. Voici, traduites en français, les conclusions de l'auteur :

- 1° Au temps jadis, d'énormes quantités de bois étaient nécessaires pour obtenir un peu de verre.
- 2° À cette époque, le bois n'ayant que peu ou pas de valeur par lui-même, la fabrication du verre était souvent le seul moyen de tirer parti de la forêt.
- 3° L'ancien procédé de fabrication du verre était pratiqué d'une manière absolument irrationnelle et aboutissait à un affreux gaspillage de bois.
- 4° Au début, le déboisement s'opérait dans le voisinage immédiat des fours. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles que des entreprises plus importantes, élargissant leur territoire d'alimentation et augmentant leur production, devinrent une menace pour la forêt.
- 5° Les moyens de transport des bois étant limités, il en résulta pour certaines localités une pénurie de bois.
- 6° Seules, la concurrence de l'étranger et la pénétration des charbons minéraux, conséquences de la construction des chemins de fer, ont soustrait la forêt au tribut qui l'oppressait depuis des siècles. Les six verreries actuellement en exploitation travaillent dans une indépendance totale vis-à-vis de la forêt. Heureuse-

ment ! Car les 13 millions de kg d'objets de verre produits avant la guerre auraient exigé, d'après l'ancien mode de fabrication, autant de m<sup>3</sup> de bois. Or, la production annuelle en bois de notre pays s'élève à 3 millions de m<sup>3</sup>.

- 7° Les établissements verriers, qui chez nous ont toujours été orientés vers l'utilisation de matières premières brutes, partageaient ce sort avec d'autres industries dont le but était de tirer parti de divers produits secondaires, en relation étroite avec la forêt : minerais, résine, poix, etc. Dans cet ordre d'idées, la liaison de la Suisse avec l'étranger par le rail, a exercé sur l'économie forestière et l'état des boisements, une influence bien plus grande qu'on ne se le figure d'habitude.
- 8° Excepté quelques interventions de la République helvétique relatives à la verrerie de Semsales, les exigences des établissements verriers de notre pays n'ont nulle part donné lieu à une réglementation forestière, en ce qui concerne l'utilisation des bois.
- 9° Au près et au loin, les établissements verriers ont influencé les peuplements en ce sens que, par suite de la préférence accordée au hêtre, la répartition des essences a été modifiée ; de même là où l'on a pratiqué des coupes rases sur de vastes surfaces, il est résulté des massifs équiennes. Et, de ces diverses interventions, il faut largement tenir compte dès que l'on tente de s'expliquer la physionomie actuelle de la forêt.

*Sam. Aubert.*

<sup>21</sup> P. 495 de ce recueil.

<sup>22</sup> Histoire de la vallée de Joux, p. 396.

